



FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

ADHÉSION	DISCIPLINE	L'accès au dojo est soumis à la complétude du dossier d'inscription, à savoir
☐ INITIALE ou ☐ RENOUVELLEMENT	☐ EVEIL JUDO ☐ JUDO ☐ TAISO	☐ Fiche d'inscription 2025-2026 complétée et signée ☐ si réinscription : se connecter à FFJDA ☐ Règlement intérieur signé ☐ Versement de la totalité de la cotisation ☐ Attestation questionnaire certificat médical

INFORMATIONS LICENCIÉ :

NOM : _____
Prénom : _____
Né (e) le ____ / ____ / ____ à _____
Sexe : F / M
CP / Ville : _____
Adresse email (**obligatoire pour l'envoi du formulaire de licence**) : _____

Numéros de téléphones

☎ Adhérent : _____
☎ Responsable 1 : _____
☎ Responsable 2 : _____
☎ Autre (en cas d'absence) : _____

ADHÉSION :

☐ Je soussigné(e), l'enfant _____ représenté légalement par _____ ,
ou ☐ Je soussigné(e), _____ ,

adhère à l'Association AS LAMOTTOISE JUDO, et certifie avoir pris connaissance des tarifs et des horaires des cours.

AUTORISATION PARENTALE :

☐ J'autorise les responsables du club en cas d'accident, survenant sur le lieu d'entraînement ou à l'occasion d'une sortie, à prendre toutes les mesures d'urgences médicales, anesthésiologiques, les mesures chirurgicales ainsi qu'une décision d'hospitalisation en cas d'une telle éventualité.
ou ☐ Je n'autorise pas les responsables de la section à prendre les mesures utiles en cas d'accident.

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre des actions de communication de l'Association (Articles de Presse, présentations, site internet, pages de l'Association sur les réseaux sociaux, ...), les adhérents peuvent être amenés à figurer sur des photos ou des vidéos du club.
Je m'y oppose: ☐ je donne exceptionnellement mon accord pour le calendrier : ☐

RÈGLEMENT COTISATION :

☐ adhésion individuelle
ou ☐ adhésion famille (réduction de 20€/adhérent)

Montant **Cotisation**

€

☐ Chèque(s) bancaire _____
☐ Chèque(s) vacances _____
☐ Pass'sport CAF _____
☐ Chèque(s) sport _____
☐ Espèces _____
☐ Autre(s) _____

A Lamotte-Beuvron, le ____ / ____ / 2025

Signature adhérent majeur ou représentant de l'adhérent mineur,
précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Montant Total du Règlement : _____ €

Contacter ASL JUDO :

email: asljudo-41600@outlook.fr
message vocal ou sms : 06.71.76.82.43 ou 06 19 46 25 52
ou sur le groupe WhatsApp Club/Adhérent

Suivre l'actualité ASL JUDO :

site internet : <http://aslamottoise-judo.fr>
page Facebook : [asljudo41600](https://www.facebook.com/asljudo41600)



ASSOCIATION SPORTIVE LAMOTTOISE JUDO

Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Dispositions Générales

Le présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). Il a pour but de fixer divers points pour la bonne marche du club qui ne sont pas détaillés par les statuts.

ARTICLE 2 : Adhésion

L'adhésion à l'Association Sportive Lamottoise JUDO implique un dossier d'inscription complet comprenant notamment le **bulletin d'adhésion, le règlement des cotisations et le justificatif d'adhésion à FFJDA après validation en ligne en suivant le lien reçu dans le mail France JUDO**. L'adhésion est obligatoire 2 semaines maximum après la période de découverte. A défaut d'un dossier complet, l'accès du pratiquant aux tatamis sera refusé.

ARTICLE 3 : Licence

Chaque adhérent de l'Association Sportive Lamottoise JUDO doit être licencié auprès de la Fédération Française de Judo (France Judo). La licence comprend une assurance qui couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de la pratique du Judo, en entraînement et en compétition. Cette assurance n'est pas une assurance personnelle. Elle ne peut couvrir l'adhérent contre les accidents qui surviendraient en dehors des séances de Judo.

ARTICLE 4 : Cotisations

Chaque adhérent de l'Association Sportive Lamottoise JUDO doit être à jour de ses cotisations. Elles sont fixées annuellement par le bureau de l'Association. **Le règlement est à effectuer à l'inscription de l'adhérent.** Des facilités de paiement peuvent être proposées avec 2 échéances (au 1^{er} octobre, au 1^{er} novembre) mais l'ensemble du règlement est dû à l'inscription. Toute année commencée est due, même en cas de blessure. **En cas d'absence de règlement, l'accès aux tatamis sera refusé.**

ARTICLE 5 : Certificat médical

Pour pouvoir pratiquer le Judo au sein de l'Association Sportive Lamottoise JUDO, il est nécessaire de ne pas présenter de contre-indication médicale. L'attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou majeur, complétée et signée, doit être transmise avec le dossier d'inscription. Un certificat médical pourra être demandé en fonction des résultats de ce questionnaire de santé.

ARTICLE 6 : Tenue et Hygiène

L'accès au tatami est autorisé au pratiquant vêtu d'un judogi blanc, propre, non tâché et non déchiré. Le port d'un tee-shirt blanc (sans inscription ou dessin) sous le judogi est obligatoire pour les filles. Le port de bijoux est interdit sur le tatami. Chaque pratiquant doit présenter une hygiène irréprochable, les ongles doivent être coupés courts, les cheveux longs attachés (barrettes interdites). Le pratiquant doit effectuer ses déplacements entre les abords du dojo (vestiaires, sanitaires, bureau) et le tatami en claquettes.

ARTICLE 7 : Horaires – Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur, dans les couloirs et vestiaires du dojo et après la fin de la séance d'entraînement. Les enfants sont pris en charge par le professeur durant la séance d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence du professeur avant de laisser leur enfant au dojo. **Le pratiquant se doit d'arriver à l'heure à l'entraînement, et ne peut le quitter sans l'autorisation du professeur.** Pour toute absence exceptionnelle avant la fin du cours, nous demandons aux parents de signaler le départ anticipé de l'enfant. A défaut, celui-ci ne pourra quitter le tatami avant la fin du cours. Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux parents de n'assister aux cours que de manière exceptionnelle.

ARTICLE 8 : Comportement

Il est demandé aux adhérents de l'Association une bonne tenue, le respect des personnes et des matériels, à l'entraînement comme en compétition. Toute personne se faisant remarquer par son comportement, une mauvaise conduite ou des propos incorrects dans le cadre des activités proposées par l'Association pourra être sanctionnée.

ARTICLE 9 : Sécurité

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles et/ou de valeurs dans les vestiaires. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 10 : Urgences – Accidents :

En cas d'accident survenant sur le lieu d'entraînement ou à l'occasion d'une manifestation extérieure, les responsables de l'Association peuvent être amenés à prendre toutes les mesures d'urgences médicales, anesthésiologiques, chirurgicales ainsi qu'une décision d'hospitalisation en cas d'une telle éventualité. En cas de refus de la part de l'adhérent ou de son responsable légal, une mention spécifique sera à apporter sur le bulletin d'adhésion.

ARTICLE 11 : Droit à l'image :

Dans le cadre de la communication de l'Association (Presse, Site Internet, Réseaux sociaux de l'Association, vidéos ...), des photos et/ou des vidéos peuvent être prises durant les manifestations et les entraînements. Toute personne ne souhaitant pas figurer sur les éléments de communication de l'Association devront en informer le bureau. (Voir fiche d'inscription)

ARTICLE 12 : Mesures sanitaires :

Dans le cadre de la lutte de certaines épidémies (par exemple la COVID-19), des mesures sanitaires spéciales peuvent être mises en place à la demande de notre fédération et/ou des pouvoirs publics. Il est demandé à chaque adhérent de prendre régulièrement connaissance des instructions données par le professeur ou les membres du bureau et de les respecter. Des informations seront régulièrement communiquées sur le site internet du club ou sur les réseaux sociaux. Tout manquement sera susceptible d'empêcher l'accès au dojo.

Un groupe WhatsApp permettra au club de communiquer avec les adhérents, cochez cette case si vous ne souhaitez pas y apparaître ☐

A Lamotte-Beuvron, le / /

Signature de l'adhérent majeur (ou de son représentant légal pour un mineur)
précédée de la mention « **lu et approuvé** »